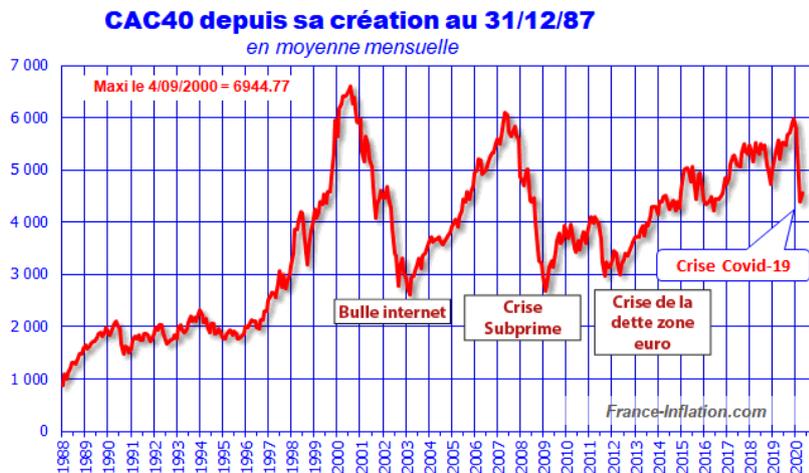




## TEMPS DE TRAVAIL OU FINANCIARISATION : QUI DETRUIT L'EMPLOI ?



Entre 2000 et 2021, 4 grandes crises financières auront secoué notre économie, jeté à chaque fois des centaines de milliers de salariés au chômage, et des millions de personnes dans la précarité.

Quelle est la part des 35 heures dans ces crises ? Réponse : absolument aucune, bien au contraire puisque cette mesure sociale aura permis un temps de préserver et de créer de l'emploi en France comme le confirme l'INSEE ici Cf. <https://cutt.ly/NREn5iE>.

Ce ne sont pas les mesures de réduction du temps de travail qui pèsent négativement sur l'économie mais l'anarchie des marchés boursiers tirée par l'appât du gain d'une « poignée » de grands acteurs économiques et financiers ... à leur seul profit ! Le fatalisme consisterait à dire que nous ne pouvons rien faire, sur l'économie comme sur le climat. Or l'histoire, en particulier sociale nous démontre tout le contraire. Nous détenons une arme puissante : notre nombre et notre volonté à peser collectivement pour imposer nos revendications et nos choix de sociétés en tant que citoyens mais aussi de salariés en particulier dans le groupe Thales.

**La CGT Thales, dans la continuité de la CGT nationale, porte dans la négociation Groupe sur le temps de travail, la réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire, sur 3 ans pour aboutir à la semaine de 32 heures, au forfait horaire annuel à 1536 heures ou au forfait-jours à 200 jours pour les ingénieurs et cadres.**

Même si quelques sociétés en France ont déjà adopté la semaine de 32h, cette réduction du temps de travail appliquée dans Thales, un grand groupe du CAC40, en ferait un employeur de référence en permettant à d'autres sociétés de lui emboîter le pas, pour aller vers une généralisation à tous, par la loi.



## LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL NE PRESENTE-T-ELLE PAS DE NOMBREUX AVANTAGES ?



**Au-delà des avantages qu'elle génère en termes de qualité de vie, d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, de préservation et de création d'emplois, elle apporte des solutions à d'autres problématiques.**

En répartissant le travail sur un plus grand nombre, elle alimente, via nos cotisations, les caisses de la Sécurité Sociale et d'Assurance vieillesse.

Les gains obtenus par les créations d'emploi pourraient être réorientés vers la protection sociale, les hôpitaux publics et le personnel hospitalier, dont le manque de moyens est criant, ou sur un plan écologique vers le développement et l'accessibilité des transports en commun au plus grand nombre.

Cela permettrait également une meilleure prise en charge de la dépendance au travers des moyens à mettre en œuvre pour vivre plus longtemps en autonomie, pour améliorer les maisons de retraite, en construire de nouvelles, financer la retraite à 60 ans et revaloriser les pensions.

## La réduction du temps de travail présente bien d'autres avantages :

- Disposer de jours de repos supplémentaires peut faciliter l'implication dans le tissu associatif, en les mettant au service des valeurs du bien commun, de la collectivité, de l'entraide, de la solidarité ;
- S'épanouir pour soi-même, pour sa famille, avec les autres au travers d'activités culturelles, humanitaires ou sportives, tout en induisant de nouveaux emplois plus solidaires et de proximité ;
- Avoir un impact bénéfique sur le climat :
  - Par essence les emplois et activités évoqués ci-dessus sont de proximité et donc moins polluants ;
  - L'impact sur la baisse du chômage, et donc l'augmentation globale associée du pouvoir d'achat, permettrait l'accès du grand nombre à des équipements moins énergivores ou aux produits bio.



## LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL N'EST-ELLE PAS UNE NECESSITE ?

La réduction du temps de travail n'est pas un accessoire mais une nécessité afin de transformer les gains de productivité induits par les nouvelles technologies, la digitalisation des métiers, l'automatisation toujours plus importante des tâches, en progrès social. Toutefois celle-ci ne produira d'effets importants qu'aux conditions suivantes :

- Créer de l'emploi à peu près dans les mêmes proportions
- Adapter les organisations pour tenir compte de la réduction du temps de travail et des postes créés
- Ne pas utiliser les gains de productivité du travail pour intensifier la charge de travail
- Ne pas recourir à des heures supplémentaires hors besoins ponctuels
- Assurer un véritable droit à la déconnexion efficient

## QUE PROPOSE LA CGT THALES SUR LE TEMPS DE TRAVAIL ET DANS CETTE NEGOCIATION ?

**Dans le cadre de la négociation Groupe en cours, la CGT propose une réduction du temps de travail progressive, sur 3 ans, pour arriver à terme à un temps de travail hebdomadaire à 32 heures, un forfait annuel en heures à 1536 heures ou un forfait-jours à 200 jours pour les ingénieurs & cadres.**

Dans cette négociation la direction du Groupe veut augmenter dès 2022 le temps de travail des nouveaux embauchés, ce qui mettra inévitablement la pression sur les salariés actuellement présents pour qu'eux aussi travaillent plus. La CGT Thales est en total désaccord avec cette volonté d'opposer les salariés entre eux.

Nous construisons actuellement un projet complet, que nous vous présenterons dans un prochain tract, pour le soumettre au débat et construire avec vous vos revendications. Ce projet s'articule notamment autour de :

- De la diminution du temps de travail en faveur de la création d'emplois, au moins en proportion,
- De la définition, du contrôle, de l'adaptation et de l'organisation du temps de travail,
- Des problématiques de la charge de travail, de son évaluation, de son contrôle collectif puis individuel,
- D'un droit à la déconnexion véritablement efficient
- D'un temps choisi
- D'un temps réduit en fonction des contraintes personnelles

**N'hésitez pas dès à présent à contacter vos représentants CGT, à venir discuter, débattre. Nous continuerons, comme nous le faisons notamment sur les négociations sur nos conventions collectives de la métallurgie, à vous informer et vous soumettre nos propositions.**